Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN
DOUANE EN ACCIJNZEN

Opérations – Composante centrale – Méthodes de travail

North Galaxy Tour A12 – boîte 372, Boulevard du Roi Albert II, 33, 1030 Bruxelles

votre courrier du	vos références	nos références	annexe(s)

Concerne : processus d'exportation automatisé

À partir du 1er avril 2021, l'ensemble de la procédure d'exportation sera obligatoire pour le fret aérien à l'aéroport de Zaventem.

Les spécifications techniques sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :

https://finances.belgium.be/fr/technische-documentatie/plda/courant#q9

La description complète des codes d'erreur est accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://finances.belgium.be/fr/technische-documentatie/plda/courant#q2

Klara Pasgang
Expert fiscal
Tél. : 02 578 45 94
e-mail : klara.pasgang@minfin.fed.be
▪E-mail: klara.pasgang@minfin.fed.be

Raadpleeg uw online dossier op
www.myminfin.be

1. *Charge Report* (avis IE507)

Depuis quelque temps, l'utilisation du *Charge Report* est obligatoire pour le fret aérien à l'aéroport de Zaventem (voir note de service RML/129/2017 du 10.05.2017). Il s'agit d'avis d'arrivée automatiques de déclarations d'exportation (CO, EU, EX, EXS) par lesquels le destinataire des marchandises envoie une confirmation de l'arrivée des marchandises au bureau de sortie.

En réponse à cet avis, le système douanier renvoie ce que l'on appelle un *Customs Response*. Cet avis peut être, d'une part, une confirmation d'arrivée et, d'autre part, un message d'erreur. S'il s'agit d'un message d'erreur, un code d'erreur est communiqué dans la réponse. Selon le code d'erreur, il faut que l'une des parties entreprenne une action.

Lors d'un *Charge Report*, il est possible de faire tant un envoi qu'une annulation, c'est pour cela qu'il y a deux sortes de messages d'erreur. Dans le cas où le message d'erreur est d'application sur un avis d'annulation, vous le retrouvez dans le tableau « message d'erreur ». Pour un flux d'exportation optimal, il est très important de prendre les mesures nécessaires à la réception d'un message d'erreur :

Message d'erreur	Signification	Action à entreprendre	Remarques
AI2	Transformateur inconnu	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : AI3	Le numéro EORI de l'avis actuel diffère du numéro EORI de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
AD2	La date tombe après la date d'aujourd'hui	Le destinateur du *Charge Report* prend contact avec le helpdesk - L'AGD&A assure le suivi ultérieur.	
AD4	La date tombe avant la date de l'EXC/déclaration d'exportation	Le destinateur du *Charge Report* prend contact avec le helpdesk - L'AGD&A assure le suivi ultérieur.	
AL2	Localisation inconnue	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
AL3/AL4	Le bureau de sortie est inconnu/Le bureau de sortie n'est pas reconnu comme « sortie »	Le destinateur du *Charge Report* doit	

		prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : AL6	La localisation de l'avis actuel diffère de la localisation de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
MR2	La combinaison MRN - MAWB (*master air waybill* ou lettre de transport aérien mère) n'est pas unique dans l'avis	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
MR3	Le MRN n'est pas valable (algorithme)	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
MR4	Le MRN est inconnu	Le destinateur du *Charge Report* entreprend l'action nécessaire et contacte toujours le client à ce propos.	**En cas de documents multiples dans un avis :** Le MRN inconnu peut être supprimé dans la notification d'arrivée pour que les autres documents soient bien acceptés par le système. (La notification d'arrivée doit à nouveau être envoyée sans le document concerné).
MR5	Le MRN n'a pas le statut correct pour annoncer l'arrivée	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées	
En cas d'annulation : MR6	La combinaison MRN/Type de document doit être connue dans PLDA au niveau du MAWB	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
MR8	Le MRN a le statut « *AER rejected* » (AER rejeté)	Le destinateur du *Charge Report* contacte le helpdesk qui vérifie la raison	**En cas de documents multiples dans un avis :** Le MRN

			refusé peut être supprimé dans la notification d'arrivée pour que les autres documents soient bien acceptés par le système. (La notification d'arrivée doit à nouveau être envoyée sans le document concerné).
En cas d'annulation : MR9	Tous les MRN de l'avis précédent doivent être rappelés	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées	
MR10	« *Reference type* » (Type de référence) erroné	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées	
MR11	La déclaration d'exportation/EXS n'a pas le bon statut pour accepter l'avis d'arrivée : Mouvement sortie	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées	**En cas de documents multiples dans un avis :** Le document peut être supprimé de la notification d'arrivée (la notification d'arrivée doit à nouveau être envoyée sans le document concerné)
MR12	La déclaration d'exportation/EXS n'a pas le bon statut pour accepter l'avis d'arrivée : Annulée	Le destinateur du *Charge Report* entreprend l'action nécessaire et contacte toujours le client à ce propos.	**En cas de documents multiples dans un avis :** Le document peut être supprimé de la notification d'arrivée (la notification d'arrivée doit à

			nouveau être envoyée sans le document concerné)
MR13	La déclaration d'exportation/EXS n'a pas le bon statut pour accepter l'avis d'arrivée : MRN inconnu	Le destinateur du *Charge Report* contacte le helpdesk qui vérifiera auprès de l'État membre concerné.	**En cas de documents multiples dans un avis :** Le MRN inconnu peut être supprimé dans la notification d'arrivée pour que les autres documents soient bien acceptés par le système. (La notification d'arrivée doit à nouveau être envoyée sans le document concerné).
MR14	La déclaration d'exportation/EXS n'a pas le bon statut pour accepter l'avis d'arrivée : Autre raison	Le destinateur du *Charge Report* contacte le helpdesk qui vérifie la raison et vérifie auprès de l'État membre concerné.	La bonne communication entre le terminal et le helpdesk est essentielle vu qu'il peut s'agir ici d'une variation d'erreurs **En cas de documents multiples dans un avis :** Le MRN refusé peut être supprimé dans la notification d'arrivée pour que les autres documents soient bien acceptés par le système. (La notification d'arrivée doit à nouveau être envoyée sans le

			document concerné).
MT2	Le NCTS ne réagit pas à temps	Le destinateur du *Charge Report* renvoie l'avis.	Uniquement d'application quand il y a une connexion entre le NCTS et le processus d'exportation
En cas d'annulation : MW3	La combinaison MAWB/date d'arrivée doit être connue par PLDA et le statut ne peut pas être « sortie »	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
PT2	Paquet inconnu au niveau du MAWB	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : PT3	Le type de paquet au niveau du MAWB de l'avis actuel diffère du type de paquet au niveau du MAWB de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
PT4	Paquet inconnu au niveau MRN	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : PT5	Le type de paquet au niveau MRN de l'avis actuel diffère du type de paquet au niveau MRN de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
QA2	La quantité communiquée ne correspond pas au code du paquet au niveau du MAWB (si le code paquet ≠ vrac, alors la quantité doit être > 0)	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : QA3	La quantité niveau du MAWB de l'avis actuel diffère de la quantité au niveau du MAWB de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
QM2	La quantité communiquée ne correspond pas au code du paquet au niveau MRN (si le code paquet ≠ vrac, alors la quantité doit être > 0)	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	

En cas d'annulation : QM4	La quantité au niveau MRN de l'avis actuel diffère du type de la quantité au niveau MRN de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : WA3	Le poids niveau du MAWB de l'avis actuel diffère du poids au niveau du MAWB de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	
En cas d'annulation : WA4	Le poids au niveau MRN de l'avis actuel diffère du poids au niveau MRN de l'avis précédent	Le destinateur du *Charge Report* doit prendre les mesures appropriées.	

Pour les codes d'erreur indiqués en gris, on attend la collaboration d'Opérations. Les autres codes d'erreur vous sont communiqués à titre d'information et d'exhaustivité.

2. Transfert

L'avis de transfert a deux fonctions :

- Transfert de la responsabilité des marchandises : les marchandises peuvent être transférées de l'expéditeur au prestataire d'assistance en escale, du prestataire d'assistance en escale à un autre prestataire d'assistance en escale ou du prestataire d'assistance en escale à nouveau à l'expéditeur. Dans le cas d'un tel transfert, l'avis de transfert est envoyé. Le destinataire des marchandises confirmera la réception par un avis de *Confirmation Handling* (voir ci-dessous).
- Transfert dans le cadre d'un *Single Transport Contract* : dans ce cas, l'avis de transfert fera office de constatation de sortie. L'avis est envoyé avec le code de localisation BEBRRUART793 sur lequel le système confirmera la sortie des marchandises concernées le jour suivant (un *Charge Report* accepté doit précéder).

En réponse à cet avis, le système douanier renvoie un *Customs Response*. Cet avis peut être, d'une part, une acceptation et, d'autre part, un message d'erreur. S'il s'agit d'un message d'erreur, un code d'erreur est communiqué dans la réponse. Selon le code d'erreur, il faut que l'une des parties entreprenne une action.

Dans le cas où le message d'erreur est d'application sur un avis d'annulation, vous le retrouvez dans le tableau « message d'erreur ».

Message d'erreur	Signification	Action à entreprendre	Remarques
En cas d'annulation : A10	La localisation au niveau de l'« Agent » ne correspond pas à la localisation de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	

A11	La localisation au niveau du « *Handling* » n'est pas connue ou n'est pas valide	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
AI4	L'EORI au niveau de l'« Agent » n'est pas correct	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
AI5	L'EORI au niveau du « *Handling* » n'est pas correct	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : AI7	L'EORI au niveau de l'« Agent » est différent de l'EORI du destinateur de l'avis de transfert initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : AI8	L'EORI de cet avis ne correspond pas à l'EORI de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
AL7	La localisation dans l'avis de transfert n'est pas correct	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : AL9	La localisation au niveau du *handling* ne correspond pas à la localisation de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
MR7	Le MRN n'a pas le statut correct pour exécuter le transfert des marchandises	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
MW5	Le MAWB est inconnu ou n'a pas le bon statut pour exécuter le transfert des marchandises	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : MW7	Le MAWB est inconnu ou n'a pas le bon statut pour annuler le transfert	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
PT41	Le « *Package Type* » (Type de package) au niveau du MAWB n'est pas correct	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : PT51	Le « *Package Type* » ne correspond pas au « *Package Type* » de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
QA4	La « *Quantity* » (Quantité) au niveau du MAWB n'est pas correcte	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	

En cas d'annulation : QA5	La « *Quantity* » ne correspond pas à la « *Quantity* » de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
TD2	La date du transfert ne peut être antérieure à la date du jour	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
En cas d'annulation : WA5	Le « *Weight* » (poids) ne correspond pas au « *Weight* » de l'avis initial	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	
WA41	Le « *Weight* » au niveau du MAWB n'est pas correct	Le destinateur du transfert entreprend l'action nécessaire	

1. *Confirmation Handling*

Cet avis est envoyé par le prestataire d'assistance en escale au moment où il reçoit officiellement l'envoi (transfert). L'avis peut également être envoyé par l'expéditeur lorsque les marchandises ont été retournées par le prestataire d'assistance en escale.

Avec cet avis, le destinataire des marchandises confirme que l'envoi complet a été réceptionné correctement.

En réponse à cet avis, le système douanier renvoie un *Customs Response*. Cet avis peut être une acceptation à la suite de laquelle le transfert a été clôturé, ou un message d'erreur. S'il s'agit d'un message d'erreur, un code d'erreur est communiqué dans la réponse. Selon le code d'erreur, il faut que l'une des parties entreprenne une action.

Avec cet avis, il n'est pas possible de procéder à une annulation (*cancel*).

Message d'erreur	Signification	Action à entreprendre	Remarques
AI6	L'EORI au niveau de l'« Agent » ne correspond pas au négociant de l'avis de transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	
AL9	La localisation de l'avis de confirmation ne correspond pas à la localisation de l'avis de transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	
MW6	Le MAWB est inconnu ou n'a pas le statut correct pour approuver le transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	
PT51	Le « *Package Type* » de la confirmation ne correspond pas au « *Package Type* » de l'avis de transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	
QA5	La « *Quantity* » de la confirmation ne correspond pas à la « *Quantity* » de l'avis de transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	
WA5	Le « *Weight* » de la confirmation ne correspond pas au « *Weight* » de l'avis de transfert	Le destinateur de la confirmation entreprend l'action nécessaire	

3. Manifeste d'exportation

Le manifeste d'exportation concerne l'avis, basé sur la Directive européenne IE547, avec lequel le manutentionnaire/transporteur/agent annonce directement au système PLDA les marchandises qui sont chargées sur le navire/dans l'avion. Cet avis doit être envoyé au plus tard 24 heures après le départ du moyen de transport. Actuellement, on a jusqu'à 5 jours après le départ pour encore apporter des modifications. À terme, ce délai sera réduit à 72 heures.

En réponse à ce manifeste d'exportation, le système douanier renvoie un *Customs Response*. Cet avis peut être, d'une part, une confirmation et, d'autre part, un message d'erreur. S'il s'agit d'un message d'erreur, un code d'erreur est communiqué dans la réponse. Selon le code d'erreur, il faut que l'une des parties entreprenne une action. Lors d'un manifeste d'exportation, il est possible de faire tant un premier envoi qu'une modification, c'est pour cela qu'il y a deux sortes de messages d'erreur. Dans le cas où le message d'erreur est d'application sur une modification, vous le retrouvez dans le tableau « message d'erreur ».

Vous trouverez, ci-dessous, les codes d'erreur possibles avec remarques et l'action à entreprendre. En cas de doute, il est toujours possible de contacter le helpdesk ECS.

Message d'erreur	Signification	Action à entreprendre	Remarques
1CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
2CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
3CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
4CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
5CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
6CD	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	

7CD	Le « *Package type* » est inconnu au niveau du document de transport	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
8CD	Pas de mise à jour possible sur les données commerciales annulées	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Il n'est pas possible de faire une adaptation à des « données commerciales » si elles ont été annulées
CD7	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
CD8	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
CD9	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
CDX	Le fret aérien ne peut pas utiliser ce champ.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
DP2	La date de présentation se trouve dans le futur	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
DP3	Les adaptations doivent se faire dans les 5 jours qui suivent le départ du transport	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
HA2	Le « *Trader* » n'est pas connu.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
En cas de modification : HA3	Le numéro EORI est différent du numéro EORI dans le manifeste initial	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	

KP1	Champ obligatoire pour le fret aérien	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Le fret maritime ne peut pas utiliser ce champ.
MA2	Le numéro de manifeste n'est pas valable	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Pour le fret aérien, il doit s'agir d'une combinaison de la date du vol (aaaammjj) et du numéro du vol.
En cas de modification : MA3	Le numéro de manifeste est inconnu	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
MI4	Par numéro EORI, le « *manifest item number* » (numéro d'item du manifeste) doit commencer par 1.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
En cas de modification : MI6	L'item du manifeste n'est pas connu	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
MN1	Champ obligatoire pour le fret aérien	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Le fret maritime ne peut pas utiliser ce champ.
NI3	Le nombre total d'items du manifeste ne correspond pas au nombre réel d'items du manifeste.	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
NP2	Infraction R3	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Examinez la description des codes d'erreur sur le site web
RN2	Le bureau de sortie n'est pas connu ou n'a pas de compétences de sortie	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
En cas de modification : RN3	Le bureau de sortie est différent du bureau de sortie du manifeste initial	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	

TG2	Infraction R4	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Examinez la description des codes d'erreur sur le site web
TR3	Le MAWB doit être unique dans l'avis	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
En cas de modification : TR4	Le MAWB n'est pas connu et/ou lié à l'item du manifeste	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
TR5	Champ obligatoire pour le fret aérien	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Le fret maritime ne peut pas utiliser ce champ.
TR6	Champ obligatoire pour le fret aérien	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	Le fret maritime ne peut pas utiliser ce champ.
En cas de modification : TR7	Si « *gross mass* » = 0 alors « *number of packages* » doit = 0	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	
TR8	Pas de mise à jour possible sur un document de transport annulé	Le « déposant du manifeste d'exportation » doit entreprendre l'action nécessaire.	

Remarque finale :

Pour les envois qui sortent et pour lesquels une déclaration NCTS a été dressée, le traitement est fait à l'aide de documents ou listes (donc, la méthode de travail comme elle a été appliquée jusqu'ici). Là (contrairement à PLDA), le traitement se fait manuellement dans le système et pas à l'aide de macros. Pour l'instant, on ne travaille pas encore avec le manifeste d'exportation pour les envois NCTS.

En cas de questions, veuillez contacter Klara Pasgang : klara.pasgang@minfin.fed.be.